

Image not found or type unknown



Heritage maison belle mere

Par **gusmp**, le **19/07/2013** à **13:57**

Bonjour a tous.

Voila ma belle mère va lèguer sa maison a mon epoux et en cas décès a notre fils. j'aurais voulu savoir qu'elle etait ma situation si mon époux venait a décéder (même avant ma belle mère ce que je ne souhaite pas bien sur). Aurais je un droit dessus?

Merci d'avance de votre aide

Par **youris**, le **19/07/2013** à **14:24**

bjr,

si vous parlez de legs c'est que votre belle-mère va faire un testament.

il conviendrait pour répondre de connaître les termes exacts du testament qui peut être annulé et remplacé quand elle le veut par votre belle-mère.

elle peut très bien préciser qu'en cas de décès du légataire (votre mari)le bien ira à son petits fils.

cdt